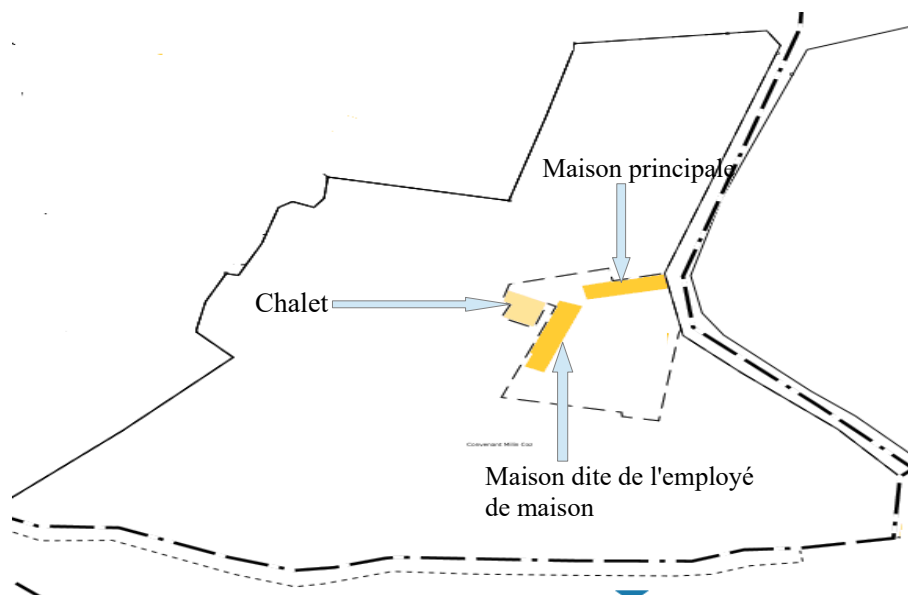


Parcelle concernée ZI 36 à Coatréven, lieu-dit Convenant Milin Coz, d'une contenance de 25 000 m², sur un terrain arboré et comprenant un verger.



Dans le cadre de l'enquête publique du PLUIH de LTC, et suite à notre entretien très constructif avec le commissaire enquêteur, Monsieur Benoît HANSE, nous souhaitons apporter nos remarques sur cette parcelle en vue de leur prises en compte.

En préambule, il convient de considérer que l'ensemble des bâtiments a toujours fait l'objet d'une attention particulière pour ne pas les dénaturer, s'inspirant notamment de l'inventaire du patrimoine de la commune.

Ainsi, l'habitation principale orientée vers le sud a fait l'objet dans les 30 dernières années de rénovations et d'aménagements réguliers auprès des meilleurs artisans locaux dans les différents domaines concernés (jointoiement, fenêtres à petits carreaux, cheminée). Cela correspond à l'architecture de l'époque.

Nous comprenons qu'elle ait été classée en « patrimoine, bâti intéressant à protéger ».

Restent les deux autres habitations secondaires pour lesquelles nous avons des observations à formuler :

1/ En ce qui concerne la maison dite historiquement de « l'employé de maison », orientée à l'est, voir plan cadastral, sous tuiles anglaises, nous souhaitons qu'il soit inscrit la possibilité d'effectuer un changement de destination de son prolongement en habitation.

En effet, lors de la tempête d'octobre 1987, la partie centrale de la maçonnerie de la façade a dû être reconstruite à moindre coût. Cela pourrait laisser entendre qu'elle ne faisait pas partie d'un même bâtiment, ce qui n'est pas le cas. Le reste du bâtiment est construit en pierre, la toiture est de même hauteur. Il s'agit donc d'une même bâtisse pouvant être utilisée comme habitation dans son entiereté. Sur la photo ci-dessous on constate clairement que les deux extrémités du bâtiment ont été édifiées ensemble.

Il serait donc logique que l'ensemble du bâtiment puisse être considéré comme une seule et même habitation.

Bâtiment à l'heure actuelle :



Bâtiment tel qu'il aurait été sans la tempête survenue en 1987 :



2/ Pour le bâtiment en bois, orienté au nord, que l'on nomme « chalet », photo ci-dessous. La structure est constituée en grande partie de bois pichpin, issu du commerce avec la Grande Bretagne », bardée à clain en totalité en bois de type « douglas » lors de la dernière rénovation. La structure est solide et l'extérieur a toujours été entretenu. C'est un élément patrimonial rural de Coatréven, lié aux échanges commerciaux maritimes, témoin d'une architecture vernaculaire locale. Nous souhaiterions qu'il soit inscrit la possibilité également d'effectuer un changement de destination afin d'en faire une habitation. Ce bâtiment bénéficie d'une arrivée d'eau et d'électricité indépendantes des autres bâtiments et d'une entrée également indépendante, ce qui le prédestine à une habitation. Son aménagement intérieur le prédispose à l'implantation de pièces à vivre.

Ce projet permet de restaurer et de donner une seconde vie à un bâtiment patrimonial sans altérer l'enveloppe extérieure. On peut préciser par ailleurs qu'il n'y a pas d'artificialisation nouvelle des sols et s'inscrit dans une logique de restauration de bâti existant conformément aux objectifs de sobriété foncière.

Bâtiment à l'heure actuelle :



Possibilités d'aménagements :

